

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF475

présenté par

M. Alain David, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune, Mme Rabault,
 Mme Laurence Dumont, M. Hutin, M. Jérôme Lambert, M. Aviragnet, Mme Bareigts,
 Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Faure, M. Garot,
 M. David Habib, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin,
 M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe,
 M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	5 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	5 000 000	0
Présidence française du G7	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à compenser la baisse nette de crédit de 5 millions d'euros décidée par le Gouvernement en abondant le budget par un montant équivalent en faveur de l'aide à la scolarité des enfants français inscrits dans les

établissements du réseau de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE). Malgré le redéploiement, voté au Sénat, de 2 920 742 d'euros en CP et AE vers le programme "Français à l'étranger et affaires consulaires" du fait de l'annulation de crédits sur le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission « Aide publique au développement », le compte n'y est pas.

Une fois de plus, le Gouvernement ponctionne les publics les plus vulnérables en sabrant les crédits destinés à l'octroi de bourses scolaires en faveur des enfants des familles à revenu modestes et à l'accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap.

Certes le programme 151 affirme que la dotation initiale de 105 millions d'euros sera complétée par un prélèvement sur les liquidités de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) dite (« soulte AEFE ») d'un montant de 5 millions d'euros. Mais premièrement, la ponction dans cette soulte risque de mettre en péril le bon accomplissement de ses fonctions premières, à savoir faire face aux risques de change. Ensuite, ce recours à un instrument non budgétaire ne constitue pas une mesure d'augmentation des crédits qui puisse être considérée comme pérenne. Il ne peut être considéré comme un maintien au même niveau des dotations dédiées à l'AEFE mais relève plutôt de l'artifice comptable. C'est la raison pour laquelle le groupe Socialistes et apparentés propose l'inscription dans le budget d'une augmentation de 5 millions correspondante en faveur des élèves des familles les plus modestes.

Cet amendement :

- flèche 5 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires vers l'action « Accès des élèves français au réseau AEFE » (au sein du programme « Français à l'étranger et affaires consulaires ») ;
- et réduit de 5 millions d'euros les crédits de paiement de l'action « soutien » et plus particulièrement de la ligne budgétaire consacrée à la politique immobilière (au sein du programme « Action de la France en Europe et dans le monde »).